

Reims, le mercredi 28 juin 2006

Circulaire académique de rentrée 2006

Le Recteur de l'Académie
Chancelier des Universités

A

Mesdames, Messieurs les Chefs
d'établissement,
S/c de Mme et MM les Inspecteurs
d'Académie,
Directeurs des Services
Départementaux de
l'Education nationale

Objet : Circulaire académique de rentrée

L'objet de cette circulaire est d'attirer votre attention sur un certain nombre de questions centrales pour notre Académie dans la perspective de la rentrée de septembre 2006. Elle intervient dans le prolongement des prescriptions nationales spécialement celles imprimées dans la circulaire ministérielle de rentrée du 28 mars 2006 et de textes pris de manière subséquente, notamment ceux relatifs à la note de vie scolaire et à l'éducation prioritaire.

../..

2-5 - La relance de l'éducation prioritaire dans l'Académie

Dans le prolongement de la politique ministérielle qui prend effet notamment avec la mise en place des réseaux « ambition réussite », qui doit se prolonger à la rentrée 2007 par la mise en place de contrats d'objectifs pour les autres collèges (EP2), et à la faveur de la décision de réorganiser les services académiques (cf. Annexe 2), un « pôle académique pour l'intégration et la réussite » (PAIR) vient d'être créé.

Ce pôle prend en charge le dispositif d'appui à l'éducation prioritaire (CAREP) et le CASNAV. Les missions de ce pôle ainsi que son organisation font l'objet de l'annexe 4 de la présente circulaire.

Il reste que la nouvelle impulsion qu'il convient de donner à l'éducation prioritaire prendra appui sur un groupe de personnes ressources, composé d'IA-DSDEN, de conseillers du Recteur, d'Inspecteurs du premier et second degré et de formateurs, ayant vocation à accompagner les établissements au plan pédagogique.

Au cours de l'année scolaire, ce groupe de personnes ressources s'investira plus particulièrement dans la production et la diffusion de ressources pédagogiques ainsi que dans la mise en oeuvre des actions suivantes.

1° Actions à destination exclusive des réseaux « ambition réussite »

a) Expérimentation d'un suivi personnalisé des élèves en mathématiques à l'aide d'un logiciel informatique

Les quatre réseaux « ambitions réussite » de l'Académie seront invités à participer à l'expérimentation d'un outil informatique permettant une différenciation pédagogique optimale en mathématiques.

L'opération, pilotée par M. Scatton, IA-IPR de mathématiques et assisté par deux professeurs de mathématiques ayant une expertise dans le maniement de l'outil, s'inscrit dans un partenariat avec l'association « Sésamath ». Les enseignants participant à l'expérimentation bénéficieront d'une formation préalable ainsi que d'un accompagnement tout au long de l'année. Ils s'engageront par ailleurs à participer à la production d'un bilan susceptible d'être exploité par la suite en vue d'une éventuelle généralisation du dispositif.

b) Aide à l'élaboration de PPRE

Les réseaux ambition réussite bénéficieront d'un accompagnement qui devra leur permettre d'élaborer des projets personnalisés de réussite éducative à partir de l'analyse des résultats aux évaluations à l'entrée en 6^{ème}.

Cette démarche sera encadrée par Mme Jobert, IA-IPR d'anglais, MM. Oudin, IA-IPR de lettres et Scatton, IA-IPR de mathématiques.

Après correction des évaluations nationales, si possible en intégrant des enseignants de disciplines autres que le français et les mathématiques, les établissements bénéficieront de l'aide de personnes ressources (IA-IPR et professeurs ressources désignés par les inspecteurs) qui, compte tenu de l'analyse des résultats observés, assisteront les équipes pédagogiques dans l'élaboration des parcours personnalisés pour les élèves les plus en difficulté.

2° Actions à destination des autres réseaux d'éducation prioritaire

En application de la circulaire ministérielle du 30 mars 2006, tous les réseaux d'éducation prioritaire auront à élaborer un contrat de réussite scolaire pour la rentrée 2007.

Le groupe de personnes ressources a élaboré un dispositif d'aide et d'accompagnement comportant trois volets.

a) la mise à disposition d'une aide à l'auto-évaluation des résultats du contrat de réussite 2003-2006

b) l'organisation de visites sur site effectuées par un binôme ou un trinôme composé d'inspecteurs du premier et du second degrés pour aider au diagnostic, participer à l'analyse des besoins et à l'élaboration de réponses pédagogiques dans un ou deux domaines particuliers, selon les souhaits exprimés au sein de l'établissement

c) le suivi de la mise en place des réponses apportées lors de la visite.

Une journée académique dédiée à l'éducation prioritaire aura lieu **le mercredi 27 septembre** au CRDP, dans le cadre de la semaine nationale sur l'éducation prioritaire organisée en partenariat avec le CNDP.

..//..

Le Recteur,
Ali Bencheneb